

Mairie de ZOUAFQUES

Tél : 03.21.82.56.81

Mail : mairie.zouafques@wanadoo.fr

Place de l'Abbé Couplet

62890 Zouafques

N° 2025-09/04

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par Mr LACROIX, 1^{er} adjoint pour le compte de la Régie Eau Assainissement CAPSO,

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux de réparation de fuite d'eau au niveau du domicile de Mr et Mme RIGAUX, Chemin de Recques

ARRÊTE

Article 1 : Du 30 septembre au 1^{er} octobre 2025, une restriction de circulation sera établie chemin de Recques afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus.

Article 2 : La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :

- Interdiction de circulation
- Interdiction de stationnement

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de la Régie Eau Assainissement CAPSO.

Article 4 : Madame la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale et la régie Eau Assainissement CAPSO sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Zouafques, le 29 septembre 2025

F. DUPONT

Lacroix

Maire de Zouafques



Pour le Maire empêché